

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 4 juillet 2011 à 20 h.

**PRÉSENTS : Bruno Guilbault, conseiller
Marie-Claude Bourbeau, conseillère
Mario Godbout, conseiller
Lucie Racine, conseillère
Lawrence Cassista, conseiller
Jean-François Labranche, conseiller**

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.

Monsieur Roger Carrier assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

PUBLIC : 3

RÉS. NO : 2011-07-444 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De procéder à l'ouverture de la séance ordinaire de 4 juillet 2011 du Conseil municipal. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20 heures avec l'ordre du jour ».

RÉS.NO : 2011-07-445 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour de la réunion du 4 juillet soit adopté tel que présenté par le directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier

RÉS.NO : 2011-07-446 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2011

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte le procès-verbal du 6 juin 2011 tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier ».

**RÉS.NO : 2011-07-447 EMBAUCHE DU PERSONNEL
PERMANENT ET SAISONNIER**

ATTENDU QUE la municipalité a ouvert quatre postes pour des emplois permanents et des emplois saisonniers;

ATTENDU QUE la Municipalité a formé un comité de sélection pour recevoir les candidats en entrevue et pour nous faire ses recommandations sur les candidats retenus pour combler ces postes;

ATTENDU QUE les entrevues ont eu lieu mercredi le 22 juin;

En conséquence,

Il est proposé par : monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la municipalité de Saint-Joachim procède à l'embauche de madame Laurie Laperrière, au poste de responsable de l'urbanisme, à partir du 18 juillet 2011;

QUE la municipalité de Saint-Joachim procède à l'embauche de madame Chantal Thibault, au poste de technicienne en documentation et bureautique (greffe), à partir du 11 juillet 2011;

QUE la municipalité de Saint-Joachim procède à l'embauche de madame Karine Voyer, au poste de technicienne archiviste, à partir du 4 juillet 2011, pour une période de huit (8) semaines;

QUE la municipalité de Saint-Joachim procède à l'embauche de monsieur Cédric Vermette, au poste de préposé à l'entretien à la voirie, à partir du 11 juillet 2011, pour une période de sept (7) semaines;

Que soient autorisés le maire, monsieur Marc Dubeau et le directeur général, monsieur Roger Carrier, à signer pour et au nom de la municipalité, les conventions de travail établissant les modalités et la description des tâches devant s'appliquer à chacun des employés ci haut mentionnés. »

RÉS.NO : 2011-07-448

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 343-B-2011

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a tenu une assemblée publique de consultation pour expliquer l'objet du présent règlement;

En conséquence,

Il est proposé par : monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte le second projet de règlement #343-B-2011, modifiant le règlement de zonage #235-95 afin de créer une nouvelle zone à même la zone 15-H et y spécifier les usages et les normes d'implantation. Ledit règlement faisant partie de la présente comme si au long reproduit ».

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

« Avis de motion est donné par la conseillère, madame Lucie Racine, qu'à une séance ultérieure du Conseil de la municipalité de Saint-Joachim, il y aura adoption du règlement #344-A-2011 modifiant le règlement #234-95 afin d'autoriser l'émission d'un permis de construction lorsque le terrain sur lequel doit être érigée la construction projetée est adjacent à une rue privée conforme aux exigences du règlement de lotissement dans les zones 16-H (secteur rue Bellevue) et 65-H (secteur chemin de la Randonnée).

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Le maire a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption ».

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

« Avis de motion est donné par le conseiller, monsieur Bruno Guilbault, qu'à une séance ultérieure du Conseil de la municipalité de Saint-Joachim, il y aura adoption du règlement #345-A-2010 modifiant le règlement de zonage #235-95 afin d'ajouter à la classification des rues la mention rue privée et pour préciser la largeur d'une rue privée dans les zones 16-H ET 65-H.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Le maire a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption ».

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

« Avis de motion est donné par la conseillère, madame Lucie Racine, qu'à une séance ultérieure du Conseil de la municipalité de Saint-Joachim, il y aura adoption du règlement #343-B-2010 modifiant le règlement de zonage #235-95 afin de créer une nouvelle zone à même la zone 15-H et y spécifier les usages et les normes d'implantation.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Le maire a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption ».

RÉS.NO :2011-07-449 EMBAUCHE DU PERSONNEL POUR LA SURVEILLANCE DE LA PISCINE MUNICIPALE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joachim doit embaucher une surveillante pour la sécurité des usagers de la piscine municipale;

En conséquence,

Il est proposé par : monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la municipalité de Saint-Joachim procède à l'embauche de madame Ariane Chartrand, à partir du 24 juin 2011 jusqu'au 21 août 2011 inclusivement;

Que soit autorisé le directeur général, monsieur Roger Carrier, à signer pour et au nom de la municipalité, la convention de travail établissant les modalités et la description des tâches devant s'appliquer à cette employée ».

RÉS.NO :2011-07-450 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

ATTENDU QUE la municipalité et les employés font partie d'un regroupement d'assurance collective;

ATTENDU QUE nos assurances collectives se renouvellent pour la période du 1^{er} août 2011 jusqu'au 31 juillet 2012;

En conséquence,

Il est proposé par : monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le renouvellement du contrat d'assurance collective pour une période d'un an à compter du 1^{er} août prochain, tel que recommandé par le GROUPE FINANCIER AGA INC et négocié auprès de l'assurance « SSQ Groupe financier »;

QUE cette dépense soit payée à même le budget courant ».

RÉS.NO :2011-07-451 AUTORISER L'ACHAT DE PANNEAUX DE SÉCURITÉ POUR LA CIRCULATION

ATTENDU QU'IL serait pertinent de procéder à l'achat de panneaux de sécurité pour la circulation;

ATTENDU QUE « Sécurité Côte de Beupré » nous a fait une proposition pour la fourniture de ces équipements;

En conséquence, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise l'achat de panneaux de sécurité pour la circulation locale pour un montant maximum de 3469,69\$, taxes incluses;

QUE cette dépense soit payée à même le budget courant ».

RÉS.NO :2011-07-452 AUTORISER L'ACHAT DE LOGICIELS – SUITE OFFICE 2010

ATTENDU QUE la licence d'utilisation de la Suite Office 2003 est arrivée à son maximum d'installation autorisé;

En conséquence, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par : monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise l'achat de la Suite Office 2010 pour les postes de travail utilisés par les employés de la municipalité;

QUE cette dépense soit payée à même le budget courant ».

RÉS.NO : 2011-07-453 ADOPTION DES COMPTES RÉGULIERS DU MOIS

Il est proposé par : madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 30 juin 2011 pour les chèques numéros : 1100299 à 1100346 pour un montant de 42 658,29\$. Ladite liste des comptes fait partie des présentes comme si au long reproduite ».

**RÉS.NO : 2011-07-454 OCTROI D'UNE SUBVENTION DE 150\$ AU
« CERCLE DES FERMÈRES » POUR 2011**

Il est proposé par : monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim octroie une subvention de 150\$ pour l'année 2011 à l'organisme le « Cercle des Fermières » afin de les aider à offrir à leurs membres des activités intéressantes et diversifiées ;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

RÉS.NO : 2011-07-455 NOMINATION D'UN PRO-MAIRE

Il est proposé par : monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal nomme monsieur Bruno Guilbault, conseiller au siège # 1, comme pro-maire pour les mois de juillet, août et septembre 2011 inclusivement ».

**RÉS.NO : 2011-07-456 AUTORISER LE CONTRAT DE SERVICE POUR
LES TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLAGE SUR
LE CHEMIN DU PETIT-CAP**

ATTENDU QUE la municipalité procède à chaque année à des travaux de débroussaillage le long du Chemin du Petit-Cap;

En conséquence,

Il est proposé par : monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise les travaux de débroussaillage le long du Chemin du Petit-Cap; ce contrat est accordé à la « Ferme Soulard et Ladouceur » pour le prix horaire de 75\$; les travaux se feront sur une durée d'environ 13 heures;

QUE cette dépense soit payée à même le budget courant ».

RÉS.NO : 2011-07-457 PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS

Attendu que la Municipalité de Saint-Joachim désire participer au *Programme Climat municipalités* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

En conséquence,

Il est proposé par : madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la municipalité de Saint-Joachim désire réaliser un inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) et un plan d'action pour réduire ces émissions conformes aux exigences énumérées dans les annexes 1 et 2 du *Programme Climat municipalités* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

QUE la réalisation de l'inventaire et du plan d'action est conditionnelle à l'acceptation par le ministère de la demande d'aide financière sollicitée par la Municipalité de Saint-Joachim ».

RÉS.NO : 2011-07-458 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION # 2011-06-435 POUR AUTORISER L'ACHAT DE TOILES DE MONSIEUR LELIÈVRE

ATTENDU QUE la municipalité a prévu au budget l'achat de toiles de monsieur Lelievre;

En conséquence,

Il est proposé par : madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal modifie la résolution # 2011-06-435 adoptée le 6 juin pour autoriser l'achat de toiles de monsieur Lelièvre afin de lire le montant de 750\$ au lieu de 600\$ compte-tenu de la technique d'impression utilisée pour la finition sur toile;

QUE cette dépense soit payée à même le budget courant ».

RÉS.NO : 2011-07-459 CONGRÈS DE LA FQM - SEPTEMBRE 2011

Il est proposé par: monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE messieurs Marc Dubeau, maire et Mario Godbout, conseiller, soient et sont autorisés à participer au congrès 2011 de la Fédération de Municipalités du Québec, qui se tiendra à Québec les 29 et 30 septembre et 1^{er} octobre 2011;

QUE les dépenses inhérentes audit Congrès (inscription – frais de déplacement) seront défrayées par la Municipalité sur présentation de pièces justificatives ».

RÉS.NO : 2011-07-460 INSTALLATION D'UN POTEAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà demandé un prix à Marc Tremblay pour le raccordement électrique et la fourniture du panneau

de contrôle à l'entrée de la Sablière L.T. (rés. #2011-06-414);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge préférable de ne pas utiliser le poteau d'Hydro-Québec pour installer la caméra de surveillance du site;

En conséquence, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« Que le préambule ci-haut fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de Saint-Joachim accepte la proposition de MARC TREMBLAY INC. datée du 4 juillet 2011 pour la fourniture et l'installation d'un poteau pour supporter le système SOLTEK II afin de permettre l'application du règlement #321-2008 ;

QUE le Conseil autorise le raccordement électrique et la fourniture du matériel par le maître électricien Marc Tremblay, tel que proposé dans sa soumission pour le montant de 925,00\$, plus taxes;

Que cette proposition fait partie intégrante de la présente résolution;

Que les sommes requises pour l'application dudit règlement seront prises à même le fonds du régime constitué par le règlement #321-2008 ».

RÉS.NO : 2011-07-461

AUTORISER L'ACHAT DE VESTES DE FLOTTAISON INDIVIDUELLE

ATTENDU QU'IL serait pertinent de procéder à l'achat de vestes de flottaison individuelle pour les enfants de 5 et 6 ans qui vont à la piscine;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise l'achat de 15 vestes de flottaison individuelle au coût de 30\$ l'unité, plus les taxes;

QUE cette dépense soit payée à même le budget courant ».

RÉS.NO : 2011-07-462 LEVÉE DE LA SÉANCE DU 4 JUILLET 2011

Il est proposé par : madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De lever la séance du Conseil municipal du 4 juillet 2011 à 20h25 ».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

Marc Dubeau, maire

Marc Dubeau, maire

Roger Carrier, directeur général
et secrétaire-trésorier